

**PROCES VERBAL DE LA SEANCE  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
du 04 avril 2018**

A 20h05, début de la séance

➤ **Adoption du compte-rendu de la séance du Conseil municipal en date du 22 mars 2018.**

Le conseil municipal n'émet pas de remarques, le compte rendu du conseil du 22 mars 2018 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

➤ **Délibérations :**

L'an deux mille dix-huit, le mercredi 04 avril, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en Mairie, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Yves OLIVIER, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 29 mars 2018

Dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie, le 29 mars 2018

Nombre de membres en exercice : 23

Nombre de membres présents : 16

Suffrages exprimés : 21

Présents : M Mmes : Yves OLIVIER, Catherine CHRETIEN, René PATERNOSTER, Odile RIGA, René CRETAL, Laurence DUPISSON, Roland CARLIER, Dominique DELPORTE, David MERLIN, Régis MOULART, Gautier MARSON, Christine GRULOIS, Francis VANDENBERGHE, Hervé CAPELLE, Véronique BIZET, Denis MARTIN

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés ayant donné procuration : Jacques DEGRAEVE (Pouvoir à Y. OLIVIER), Sophie PETRE (Pouvoir à C. CHRETIEN), Stéphanie BLANCHARD (Pouvoir à O. RIGA), Caroline VANDAELE (Pouvoir à R. CRETAL), Jérôme MEURANT (Pouvoir à F. VANDENBERGHE)

Absents : Isabelle LEPOUTRE, Pierre DORCHIES

Monsieur Gautier MARSON a été désigné comme secrétaire de séance.

**N°014 – 2018 : Consultation sur la demande de désaffiliation de la Communauté Urbaine de Dunkerque au CDG59**

Le Président de la Communauté Urbaine de Dunkerque, affiliée volontaire au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du nord, sollicite son retrait.

Conformément à la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 et au décret n°85-643 du 26 juin 1985, il peut être fait opposition à la demande de la Communauté Urbaine de Dunkerque, soit :

- Par les deux tiers des collectivités et établissements publics déjà affiliés, représentant au moins les trois quarts des fonctionnaires concernés,
- Par les trois quarts de ces collectivités et établissements publics représentant au moins les deux tiers des fonctionnaires concernés.

Il est demandé au conseil municipal d'émettre un avis à la demande de désaffiliation volontaire au Cdg59 de la Communauté Urbaine de Dunkerque.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par 21 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION sur 21 votants, émet un avis favorable à la demande de désaffiliation volontaire au Cdg59 de la Communauté Urbaine de Dunkerque.

## **N°015 – 2018 : Compte de gestion 2017 dressé par Monsieur Franck FEUTRIER, receveur**

Le Conseil Municipal sous la Présidence de Monsieur Yves OLIVIER,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2017, et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par monsieur le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que le receveur a bien repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations qu'il lui a été prescrites de passer dans ses écritures,

Considérant que les résultats du compte de gestion sont conformes à ceux du compte administratif et que celui-ci n'appelle ni observation, ni remarque de sa part,

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2017 au 31 décembre 2017 ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare, par 21 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION sur 21 votants, que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2017, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

## **N°016 – 2018 : Compte administratif 2017**

Le conseil Municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-14, L.2121-21 et L.2121-29 relatifs à la désignation d'un président autre que le maire pour présider au vote du compte administratif et aux modalités de scrutin pour les votes de délibérations,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2121-31 relatif à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion,

Considérant que Monsieur Francis VANDENBERGHE, a été désigné pour présider la séance lors de l'adoption du compte administratif,

Considérant que Monsieur Yves OLIVIER, Maire, s'est retiré du débat et est sorti de la salle du Conseil pour laisser la présidence à Monsieur Francis VANDENBERGHE pour le vote du compte administratif, et que par conséquent le pouvoir de Monsieur Jacques DEGRAEVE ne peut être pris en considération,

Délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2017 dressé par l'ordonnateur, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

Vu le compte de gestion de l'exercice 2017 dressé par le comptable,

Après en avoir délibéré par 17 Voix POUR, 0 Voix CONTRE, 2 abstentions (Madame Véronique BIZET, Monsieur Hervé CAPELLE) sur 19 votants, DECIDE :

1° lui donne acte de la présentation faite du compte administratif 2017, lequel peut se résumer ainsi :

<b>INVESTISSEMENT</b>		
Dépenses	Prévus :	4 250 342,08 €
	Réalisé :	3 256 047,35 €
	Reste à réaliser :	662 573,38 €
Recettes	Prévus :	4 250 342,08 €
	Réalisé :	3 331 295,22 €
	Reste à réaliser :	8 144,36 €
<b>FONCTIONNEMENT</b>		
Dépenses	Prévus :	2 595 682,23 €
	Réalisé :	1 355 991,20 €
	Reste à réaliser :	0,00 €
Recettes	Prévus :	2 595 682,23 €
	Réalisé :	2 650 587,60 €
	Reste à réaliser :	0 00 €
<b>RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE</b>		
Investissement :		75 247,87 €
Fonctionnement :		1 294 596,40 €
Résultat global :		1 369 844,27 €

2° Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

### **N°017 – 2018 : Affectation des résultats – Exercice 2017**

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2017

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- Un excédent de fonctionnement de :	323 182,39 €
- Un excédent reporté (année n-1) de :	971 414,01 €
<b>Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :</b>	<b>1 294 596,40 €</b>
- Un excédent d'investissement de :	75 247,87 €
- Un déficit des restes à réaliser de :	654 429,02 €
<b>Soit un besoin de financement de :</b>	<b>579 181,15 €</b>

Le Conseil Municipal,

**DECIDE** par 21 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION sur 21 votants, d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2017 au budget primitif 2018 comme suit :

<b>Résultat d'exploitation au 31/12/2017 : Excédent</b>	<b>1 294 596,40 €</b>
<b>Affectation complémentaire en réserve (1068)</b>	<b>579 181,15 €</b>
<b>Résultat reporté en fonctionnement (002)</b>	<b>715 415,25 €</b>
<b>Résultat d'investissement reporté (001) : Excédent</b>	<b>75 247,87 €</b>

## N°018 – 2018 : Fixation des taux d'imposition des taxes directes locales 2018

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal les taux des 3 taxes appliqués au cours de l'exercice 2017 soit:

Taxe d'habitation : **15.75 %** sur une base d'imposition prévisionnelle de **2 040 000 €**

Taxe foncière « bâti » : **15.71 %** sur une base d'imposition prévisionnelle de **1 596 000 €**

Taxe foncière « non bâti » : **57.80 %** sur une base d'imposition prévisionnelle de **51 600 €**

Considérant le montant du produit fiscal 2018 attendu fixé à **632 322 €** ;

Compte tenu des besoins de financement du budget de l'exercice 2018 qui s'équilibre en dépenses et en recettes :

- en section de fonctionnement à la somme de **2 401 002,21 €**
- en section d'investissement à la somme de **2 862 264,70 €**

Il propose de fixer les taux de l'année 2018 tel que :

Taxe d'habitation : **15,75 %** sur une base d'imposition prévisionnelle de **2 160 000 €**

Taxe foncière « bâti » : **15,71 %** sur une base d'imposition prévisionnelle de **1 663 000 €**

Taxe foncière « non bâti » : **57.80 %** sur une base d'imposition prévisionnelle de **53 400 €**

Après en avoir délibéré,

Les membres du conseil municipal décident par 21 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION sur 21 votants, que les taux des taxes directes locales d'imposition communale 2018 seront les suivants :

Taxe d'habitation : **15,75 %** sur une base d'imposition prévisionnelle de **2 160 000 €**

Taxe foncière « bâti » : **15,71 %** sur une base d'imposition prévisionnelle de **1 663 000 €**

Taxe foncière « non bâti » : **57.80 %** sur une base d'imposition prévisionnelle de **53 400 €**

## N°019 – 2018 : Vote du Budget Primitif – Exercice 2018

Le Conseil municipal de Genech, réuni sous la Présidence de son Maire, VOTE par 19 Voix POUR, 0 Voix CONTRE, 2 abstentions (Madame Véronique BIZET, Monsieur Hervé CAPELLE) sur 21 votants, les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2018 :

### Investissement

Dépenses : **2 199 691,32 €**

Recettes : **2 854 120,34 €**

## Fonctionnement

Dépenses : 2 401 002,21 €

Recettes : 2 401 002,21 €

Pour rappel, total budget 2018 (avec RAR) :

### Investissement

Dépenses : 2 862 264,70 € (dont 662 573,38 € de RAR)

Recettes : 2 862 264,70 € (dont 8 144,36 € de RAR)

### Fonctionnement

Dépenses : 2 401 002,21 € (dont 0,00 € de RAR)

Recettes : 2 401 002,21 € (dont 0,00 € de RAR)

## Informations diverses :

### 1. Salle de sport :

- Salle de sport : rien ne s'oppose à l'ouverture de la salle. La commission sécurité se réunit le 10 avril 2018.
- Les Présidents d'association vont être réunis / créneaux d'ouverture et au règlement d'utilisation.

### 2. Le remplacement de David Merlin au CA du lycée Charlotte Perriand sera délibéré au prochain Conseil

### 3. La commune va faire une demande pour participer à l'Amicale des Donneurs de sang de Templeuve

### 4. Monsieur Régis MOULART fait un point sur la réunion publique avec les représentants de l'aéroport de Lesquin (Direction générale de l'aviation civile)

### 5. Dernière information concernant la ligne Ascq-Orchies : à priori, il n'y aura pas de trains. La région réfléchit à un système de tram-train.

### 6. Petit exposé de Monsieur René PATERNOSTER sur les différents modes d'organisation de la salle de sport : pôle salle de sport et pôle football

### 7. Monsieur René PATERNOSTER fait un point sur la révision du Plan Local d'Urbanisme : phase diagnostic, les documents cadre tels que le SCOT de Lille, le projet éventuel de PLUi et l'avancée du PADD intercommunal

à 21h16, l'ordre du jour est épuisé et Monsieur le Maire lève la séance.

Fait à Genech, le 02 mai 2018

Yves OLIVIER  
Maire



Gautier MARSON  
Secrétaire de séance

